



Commune de Montjoux – Lettre d'information municipale n° 32 – Janvier 2017

Recensement de la population

La population de notre commune va être recensée cette année.

Le recensement aura lieu entre le 19 janvier et le 18 février 2017. C'est Monsieur François JOUILLIE, agent recenseur nommé par la commune, qui se présentera prochainement dans chaque foyer et vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours.

Vous aurez la possibilité de le faire sur Internet ou d'utiliser le questionnaire papier.

Nous vous remercions par avance de votre participation, qui est essentielle, et du bon accueil que vous réserverez à François JOUILLIE.

Horaires de la mairie

Les horaires d'ouverture au public de la mairie vont changer. A compter du 16 janvier 2017, la mairie sera ouverte au public **le lundi après-midi de 14h à 18h et le mercredi matin de 9h à 12h.**

Vœux du Maire

Puisque nous avons tout le mois de janvier pour la faire, et que pour diverses raisons une date plus proche n'a pu être choisie, la réunion publique des **vœux du Maire et du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 27 janvier 2017 à 18h30 à la salle des fêtes.** Ce moment de rencontre conviviale sera l'occasion de faire le bilan des réalisations de l'année écoulée et d'exposer les projets en cours et à venir, avec notamment la présentation du tout nouveau site Internet de la commune.

La réunion se prolongera autour d'un apéritif offert par la mairie.

Entretien des lignes Télécom

Nous constatons tous que les lignes téléphoniques sont moins bien entretenues maintenant que par le passé, et qu'il est devenu également très compliqué d'obtenir une intervention efficace quand une panne est signalée. Suite à une série de problèmes dans le secteur de Combaurie, il nous a été rappelé par l'opérateur téléphonique que l'entretien des lignes sur les propriétés privées incombe aux propriétaires.

C'est donc bien à chacun d'entre nous sur son terrain qu'il revient d'élaguer ou de couper les arbres dont les branches touchent les câbles !

Ateliers Espaces Publics

Nous continuons sur notre lancée le travail de terrain des ateliers participatifs qui réfléchissent à l'utilisation, l'aménagement, l'embellissement et la sécurisation de nos espaces publics. Ces groupes sont ouverts à tous, pas besoin de s'inscrire.

Voici les dates et les lieux de rendez-vous des 4 prochains ateliers :

- **vendredi 20 janvier à 16h30** à La Paillette, route de Teyssières,
- **vendredi 3 février à 16h30** à La Paillette, route de Dieulefit,
- **samedi 18 février à 10h30** au Vieux Village, place de l'Ancien cimetière
- **samedi 4 mars à 10h30** à La Paillette de nouveau, place Léopold Mourier.

Diagnostic du PLU

Le bureau d'études INGETER travaille actuellement à l'élaboration du diagnostic de notre commune, pièce maîtresse sur laquelle s'appuient les bases d'un Plan Local d'Urbanisme. La présentation par INGETER du diagnostic sociodémographique a déjà fait l'objet d'une réunion publique très instructive le 12 décembre dernier.

Le bureau d'études et la commission urbanisme du Conseil Municipal ont prévu **deux réunions de travail sur le diagnostic environnemental et foncier de la commune : le mercredi 1^{er} février et le lundi 13 février, toutes deux à 9h en mairie.** Il a été décidé d'ouvrir ces réunions aux habitants qui souhaitent et peuvent y participer, à condition de venir aux deux dates et de laisser de côté son intérêt personnel pour se concentrer uniquement sur l'intérêt collectif.

Repas communal

Le traditionnel repas des communes de Montjoux et Teyssières aura lieu cette année à Montjoux, **le samedi 4 mars à midi** à la salle des fêtes. Ce repas, préparé et servi par le Relais du Serre, est ouvert à tous ; il est offert par la commune à ses habitants âgés de 65 ans et plus.

Merci de vous inscrire avant le mercredi 22 février auprès de la mairie : 04 75 46 44 15 ou mairie.mairie-de-montjoux@orange.fr et de Claire Chastan : 04 75 46 44 68 ou clairechastan@orange.fr

Naissances et décès

La commune de Montjoux déplore en 2016 plusieurs décès :

- Jean-Jacques MONOT, décédé le 22 janvier 2016 à l'âge de 61 ans
- Marcel JUSSEAU, décédé le 27 janvier à l'âge de 86 ans
- Denis FRESSANGE DUBOST, décédé le 11 mars à l'âge de 69 ans
- Hélène COURBIS, décédée le 5 juillet à l'âge de 89 ans
- Ivan ALAMICHEL, décédé le 10 juillet à l'âge de 46 ans
- Nelly WEBER, décédée le 24 septembre à l'âge de 97 ans

Nous regrettons également le décès au printemps de René BERARD, âgé de 85 ans.

La commune se réjouit de deux naissances en 2016 :

- Léo CHASTAN, né le 3 février 2016, fils de Sylvain CHASTAN et Agnieszka WOJCIECHOWSKA,
- Maïssane BERMOND, née le 20 juin 2016, fille de Wassem BERMOND et Amélie SAKULU

Les Amis du Temple

L'association Les Amis du Temple inaugure sa création **le vendredi 20 janvier 2017 à 18h** au Temple de La Paillette.

La première manifestation organisée sous l'égide de cette nouvelle association sera une conférence de Patricia CARLIER : « la seigneurie de Montjoux », **le vendredi 3 mars à 20h30** au Temple.

Meilleurs vœux pour 2017 !



RECENSEMENT

de la population 2017

www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT
PAR INTERNET
C'EST PLUS PRATIQUE !

MADAME, MONSIEUR,

Vous allez être recensé(e) cette année. Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous. Il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours, et vous proposera de le faire sur internet. Il vous remettra à cet effet des **codes personnels** pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne les avez pas, n'hésitez pas à les demander à votre mairie. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. **Il détermine la population officielle de chaque commune.** De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet **d'ajuster l'action publique** aux besoins des populations : décider des **équipements collectifs** nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les **programmes de rénovation** des quartiers, déterminer les **moyens de transport** à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

DES RÉPONSES STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Votre agent recenseur est tenu au **secret professionnel**, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.



Le recensement est organisé du 19 janvier au 18 février 2017. Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.
Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, valable pour les années 2015 à 2019.
En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.
La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.